

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre-vingt-quatrième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit du 25 novembre 2015, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715

Projet de résolution sur la réorganisation des bibliothèques de l'UQAM

Résolution CFSPD-2015-2016-631

ATTENDU les “Canadian Academic Law Library Standards” (en annexe) adoptés par l’Association canadienne des bibliothèques de droit qui prévoient, notamment, que les bibliothèques de droit canadiennes doivent avoir une autonomie administrative suffisante pour assurer leur développement et le contrôle sur leurs ressources, et que leur direction doit être assumée par une personne dont la fonction principale est la gestion d’une bibliothèque de droit;

ATTENDU que la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada réfère à ces standards pour la reconnaissance des programmes universitaires de *common law*¹ au Québec et au Canada;

ATTENDU que l’UQAM doit maintenir une bibliothèque de droit qui répond à ces standards afin de conserver toute la latitude nécessaire au développement de programmes de droit reconnus par les professions juridiques, spécialement dans un contexte d’évolution rapide desdites professions, comme en témoignent les initiatives relatives à l’enseignement de la *common law* en droit privé au Québec et les discussions actuelles entourant les modalités de mise en oeuvre d’un accord de mobilité des avocats et notaires à l’échelle canadienne;

ATTENDU que le vice-rectorat aux systèmes d’information envisage une réorganisation d’envergure du Service des bibliothèques de l’UQAM qui aura une incidence sur l’administration des bibliothèques et sur les lieux de prise de décisions;

ATTENDU que le Comité-conseil à la direction des bibliothèques de l’UQAM, auquel siègent les vice-doyens à la recherche des sept facultés ainsi que des représentants étudiants, n’a pas été consulté sur l’opportunité d’une réorganisation d’envergure des bibliothèques de l’UQAM;

¹ FOPJC, Exigence nationale : <http://docs.flsc.ca/National-Requirement-FR.pdf>; FOPJC, Comité de mise en oeuvre du diplôme canadien de Common Law, *Rapport final*, p. 28 et 29 : <http://docs.flsc.ca/Comite-de-mise-en-oeuvre-FCC-2011-R.pdf>. Voir également <http://flsc.ca/fr/ressources/etat-de-lagrement-des-programmes-detudes-en-common-law-canadiens/conditions-dagrement-des-facultes-de-droit/>.

ATTENDU que le Comité-conseil a pour mandat de conseiller la direction du Service des bibliothèques sur la planification stratégique, les grandes orientations budgétaires et l'offre de services et de recommander l'adoption des politiques et règlements qui concernent le Service des bibliothèques;

ATTENDU que le Comité des usagers de la Bibliothèque des sciences juridiques et politiques, auquel siègent des représentants de chaque département, de la Faculté de science politique et droit et des étudiants n'a pas encore été consulté sur l'opportunité d'une réorganisation de la Bibliothèque des sciences juridiques et politiques;

ATTENDU que le Comité des usagers de la Bibliothèque des sciences juridiques et politiques a pour mandat de recevoir le Plan d'action annuel et le bilan annuel de la bibliothèque concernée, de conseiller la direction de cette bibliothèque sur les services à offrir, les grandes orientations du développement des collections, l'usage des espaces, etc., à partir des demandes parvenant des départements et des associations étudiantes;

ATTENDU que ni le Plan stratégique du Service des bibliothèques 2014-2018, ni le Plan d'action 2015-16² ne prévoient une telle réorganisation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alex Macleod, APPUYÉ par monsieur Hugo Cyr, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

DEMANDE au vice-rectorat aux systèmes d'information et à la direction du Service des bibliothèques de procéder à une consultation auprès du Comité-conseil à la Direction des bibliothèques et des Comités d'usagers des différentes bibliothèques de l'UQAM pour que ces derniers puissent consulter les unités et les usagers, conformément à leurs mandats respectifs, et ce, avant de proposer un plan de réorganisation du Service des bibliothèques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 25 novembre 2015

Hugo Cyr
Doyen

² Les deux documents sont disponibles sur le site du Service des bibliothèques : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/direction/plans-de-travail> . Le Plan d'action 2015-16 prévoit d'« Évaluer de façon continue les ressources humaines et budgétaires affectées aux différentes unités afin d'optimiser l'utilisation de ces ressources. Proposer des mesures de compression budgétaire.» Il n'est toutefois pas question d'une réorganisation administrative